

can-am



APACHE XC^{MC} ET APACHE XC LT^{MC}

GUIDE DE L'UTILISATEUR


Série Ensemble de chenilles



⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide avant de partir.
Conservez ce guide dans le véhicule lorsque les chenilles sont installées.

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  signale un risque de blessure.

AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

ATTENTION

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera la mort ou des blessures graves.

AVIS

Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement les composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (qui comprend les États membres de l'Union européenne plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées ou filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

Les marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions.

Apache XCMC

Can-Am®

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Manuel du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2024

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

| | |
|-----------------|---|
| PRÉAMBULE | 6 |
|-----------------|---|

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

| | |
|---|---|
| INSTALLATION DU SYSTÈME DE CHENILLES..... | 8 |
| Alignement de la direction | 8 |
| Système de relocalisation de l'entrée d'air CVT | 8 |
| Mode 4 roues motrices uniquement..... | 8 |
| Remorquage ou installation d'un accessoire | 8 |
| Surface de roulage | 8 |
| Lecture du compteur de vitesse | 9 |
| Conduite sur piste..... | 9 |
| Réglementation : | 9 |

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

| | |
|---|----|
| AVERTISSEMENTS IMPORTANTS..... | 12 |
| Effets du Système de chenilles sur un véhicule Hors route Can-Am..... | 12 |
| Conduite d'un véhicule Can-Am Hors route équipé d'un Système de chenilles | 13 |
| Réparations des chenilles | 16 |
| Remorquage d'un véhicule hors de la neige..... | 16 |
| Modifications du Système de chenilles | 17 |
| EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES | 18 |
| Apache XC..... | 19 |
| Apache XC LT | 22 |

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|---|----|
| IDENTIFICATION DE VOTRE SYSTÈME DE CHENILLES..... | 26 |
| DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EC..... | 28 |
| CONSIGNES D'UTILISATION | 29 |
| Période de rodage | 29 |
| Vérification de préutilisation | 29 |
| Outils nécessaires | 30 |
| Vêtements de protection | 30 |

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

| | |
|-----------------------------|----|
| CALENDRIER D'ENTRETIEN..... | 32 |
| PROCÉDURES D'ENTRETIEN..... | 38 |
| Général..... | 38 |
| Système de chenilles | 39 |
| Chenilles..... | 43 |
| Jantes..... | 43 |

| | |
|--|----|
| Cadre | 43 |
| Pignon | 45 |
| Nettoyage, entreposage et préparation présaisonnaire | 46 |

GARANTIE

| | |
|--|-----------|
| GARANTIE LIMITÉE BRP : SYSTÈME DE CHENILLES POUR VÉHICULE APACHE^{MC} HORS ROUTE CAN-AM | 50 |
| DURÉE DE LA GARANTIE | 50 |
| EXCLUSIONS | 50 |
| CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE | 50 |
| COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE | 51 |
| OBLIGATIONS DE BRP | 51 |
| LIMITES DE RESPONSABILITÉ | 51 |
| SERVICE À LA CLIENTÈLE | 52 |

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

| | |
|---|-----------|
| INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | 54 |
| NOUS CONTACTER | 56 |
| Asie-Pacifique | 56 |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique | 56 |
| Amérique latine | 56 |
| Amérique du Nord | 56 |
| CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE | 57 |

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

AVERTISSEMENT

Toutes les règles de sécurité doivent être respectées, conformément au guide du conducteur, ainsi que les instructions spécifiques incluses dans ce guide, pendant l'utilisation d'un véhicule Can-Am Hors route avec un Système de chenilles Apache XC^{MC}.

Nous vous félicitons d'avoir acheté un Système de chenilles Apache XC BRP. Il est couvert par la garantie BRP et par un réseau de concessionnaires Can-Am autorisés, prêts à fournir les pièces ou le service dont vous pourriez avoir besoin.

Ce guide du conducteur peut être traduit dans d'autres langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance. La forme masculine désigne tant les hommes que les femmes.

Si vous désirez obtenir ou imprimer une copie supplémentaire du Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site Web www.operatorsguide.brp.com. Notez également que le guide est offert en plusieurs langues.

L'information et les descriptions de composants ou du système contenues dans ce document sont exactes au moment de la publication. Cependant, la politique de BRP est d'assurer l'amélioration continue de ses produits, cela sans s'engager à en faire bénéficier les produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit de supprimer ou de modifier en tout temps les spécifications, conceptions, caractéristiques, modèles et pièces d'équipement sans encourir d'obligation.

Les illustrations représentent des constructions types des différents ensembles, et peuvent ne pas reproduire tous les détails ni la forme exacte des pièces. Elles montrent toutefois des pièces dont la fonction est identique ou semblable.

Nous recommandons de toujours choisir des produits BRP d'origine pour toutes les pièces de rechange. Ils sont spécifiquement conçus et fabriqués pour répondre aux normes exigeantes de BRP.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTES

INSTALLATION DU SYSTÈME DE CHENILLES

AVIS

Les systèmes de chenilles Apache XC et Apache XC LT doivent uniquement être installés sur des véhicules Hors route Can-Am.

L'utilisation d'un Système de chenilles Apache XC sur votre véhicule Hors route Can-Am modifiera son comportement, notamment en termes de :

- Maniabilité
- Traction
- Accélération
- Le freinage.

Pour ces raisons, la conduite d'un véhicule Hors route Can-Am équipé d'un Système de chenilles Apache XC nécessite une certaine période d'adaptation. Familiarisez-vous avec votre véhicule Hors route Can-Am après l'installation de ce système. Apprenez les nouveaux comportements du véhicule dans toutes les conditions.

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation d'un Système de chenilles modifie le comportement de conduite de votre véhicule. Pour éviter une perte de contrôle du véhicule Hors route Can-Am :

- **Contrôlez toujours l'accélérateur de manière souple et progressive en fonction des conditions.**
- **N'essayez JAMAIS d'accélérer pour faire patiner les chenilles.**

Des débris, de la neige ou de la glace pourraient être projetés vers l'arrière ou provoquer une perte de contrôle.

Alignement de la direction

L'alignement de la direction du véhicule doit être réglé conformément à la *FICHE D'INSTRUCTION DE RÉGLAGE*, du véhicule et réajusté selon les spécifications d'usine du véhicule

lorsque le Système de chenilles est retiré.

Système de relocalisation de l'entrée d'air CVT

⚠ AVERTISSEMENT

L'installation d'un kit de relocalisation de l'entrée d'air de la CVT peut être OBLIGATOIRE pour circuler dans la neige avec un véhicule Hors route Can-Am. Si l'on ne déplace pas l'entrée d'air de la CVT, celle-ci risque d'être complètement obstruée par la neige. Dans ces conditions, en cas de charge élevée, la courroie d'entraînement pourrait surchauffer, se briser et déclencher un incendie à partir de l'enceinte de la CVT. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à votre concessionnaire Can-Am Hors route autorisé.

Mode 4 roues motrices uniquement

Le contrôle de la direction est réduit en mode 2 roues motrices. Lorsqu'un Système de chenilles est installé sur un véhicule Can-Am Hors route, circulez toujours en mode 4 roues motrices.

Remorquage ou installation d'un accessoire

Avant d'installer un accessoire (chasse-neige, extension de pare-chocs ou kit de signalisation par exemple), vous devez vérifier que son utilisation ne cause aucune interférence possible avec les chenilles.

Surface de roulage

Les systèmes de chenilles Apache XC et XC LT offrent des performances et une durabilité optimales sur la neige. D'autres types de terrain augmenteront l'usure des composants du Système de chenilles et du véhicule.

Lecture du compteur de vitesse

Véhicule Hors route Can-Am année modèle 2014 et plus

Le module DPS doit être installé sur tout véhicule Hors route Can-Am de l'année modèle 2014 et ultérieurs. Le module DPS ajuste la vitesse affichée sur le combiné d'instruments et ajuste les réglages du DPS pour offrir une meilleure expérience de conduite. Le Système de chenilles DPS est vendu séparément.

AVERTISSEMENT

Ne jamais rouler avec le module de chenilles DPS connecté lorsque les pneus ont été réinstallés. Ne jamais rouler avec le Système de chenilles sans connecter le module DPS, car l'affichage de la vitesse ne pourra pas être précis dans les deux cas.

Conduite sur piste

BRP ne recommande pas de conduire un véhicule Can-Am Hors route équipé d'un Système de chenilles sur les chemins publics, car cela est illégal dans la plupart des États ou des provinces. Si vous devez le faire, vérifiez d'abord auprès des autorités locales que cette utilisation est autorisée. Ensuite, réduisez la distance parcourue sur les chemins publics, et faites attention aux autres cyclistes et aux habitants en veillant à ne pas endommager les chemins publics.

AVIS

La conduite sportive et les changements de direction rapides sont déconseillés. Ces styles de conduite peuvent entraîner une usure prématurée et des défaillances majeures qui ne sont pas couvertes par la garantie d'utilisation normale.

Réglementation :

Vérifiez toujours les réglementations locales applicables à l'utilisation des chenilles sur votre véhicule Can-Am Hors route. Conduisez toujours votre véhicule Can-Am Hors route de manière responsable, en respectant l'environnement et la propriété d'autrui.

La modification d'un véhicule à « usage routier » homologué de catégorie L ou T à l'aide de cet accessoire peut être interdite dans certains pays. L'utilisation d'un véhicule à « usage routier » modifié peut être interdite sur les voies publiques. Ce véhicule pourra donc être uniquement utilisé Hors route.

La modification d'un véhicule à « usage routier » à l'aide de cet accessoire annulera sa conformité aux règlements de l'UE ci-dessous :

- Catégories T1, T2 ou T3 en vertu du règlement (UE) n° 167/2013 du Parlement européen et du Conseil du 5 février 2013 relatif aux autorisations et à la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers.
- Catégories L5 ou L7 au titre du règlement (UE) n° 168/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 relatif aux autorisations et à la surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles.

Cette page est intentionnellement
vide

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

UN VÉHICULE HORS ROUTE CAN-AM ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME DE CHENILLES APACHE XC PEUT ÊTRE DANGEREUX À CONDUIRE.

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Lisez ce guide de l'utilisateur et suivez les procédures d'utilisation décrites.
- Lisez attentivement le guide du conducteur, toutes les étiquettes de sécurité apposées sur le produit, et suivez les procédures d'utilisation décrites.
- Si des accessoires sont installés, veuillez lire attentivement toutes les étiquettes de sécurité apposées sur chaque produit et suivre les procédures d'utilisation décrites.

Effets du Système de chenilles sur un véhicule Hors route Can-Am

Poids du véhicule

Le poids du véhicule augmente lorsque le Système de chenilles est installé. Cette augmentation doit être prise en considération lors de la traversée d'un pont ou dans toute autre situation où le poids du véhicule peut être un facteur de risque. Le poids du véhicule doit également être pris en compte avant de le soulever avec un équipement de levage ou de le transporter avec un camion ou une remorque.

Largeur du véhicule

La largeur totale du véhicule est augmentée par les chenilles car elles sont plus larges que les ailes. Le conducteur doit prendre des précautions supplémentaires pendant les manœuvres à proximité d'obstacles ou le franchissement d'un pont, ou toute autre

situation où la largeur du véhicule peut être un facteur de risque.

Hauteur du véhicule

La hauteur totale du véhicule augmente avec les chenilles. Elle doit donc être prise en compte dans toutes les situations où la hauteur du véhicule peut être un facteur de risque.

Capacité de remorquage du véhicule

L'installation du Système de chenilles **N'AUGMENTE PAS** la capacité de remorquage du véhicule.

Charge du véhicule

AVIS

Le poids du Système de chenilles doit être intégré dans le calcul des charges du véhicule.

L'installation du Système de chenilles **N'AUGMENTE PAS** la limite de charge du véhicule.

Dissipation de la chaleur du véhicule

L'utilisation d'un Système de chenilles peut augmenter la chaleur générée par le véhicule dans certaines conditions :

- Conduite prolongée dans la neige profonde
- Conduite prolongée à basse vitesse
- Conduite prolongée en chasse-neige
- Conduite prolongée en remorquage à basse vitesse

Pour ces applications à usage intensif, il est recommandé d'installer un kit de dissipation de la chaleur pour véhicule Can-Am Hors route (s'il n'est pas déjà installé à l'usine).

Entrée d'air du véhicule

Vérifiez si des kits de relocalisation de l'entrée d'air sont obligatoires pour votre véhicule Can-Am Hors route lorsqu'il est équipé d'un Système de chenilles. Vérifiez systématiquement l'entrée d'air du moteur et/ou de la CVT qu'elle soit toujours dégagée et sans aucune accumulation de débris ou de neige.

AVERTISSEMENT

Les projections de neige peuvent obstruer les filtres d'entrée d'air de la transmission et du moteur, augmentant ainsi le risque de dysfonctionnement et de surchauffe.

- Nettoyez périodiquement les deux filtres pendant vos déplacements pour garantir une circulation normale de l'air.

AVERTISSEMENT

L'installation d'un kit de relocalisation de l'entrée d'air de la CVT peut être OBLIGATOIRE pour circuler dans la neige avec un véhicule Hors route Can-Am. Si l'on ne déplace pas l'entrée d'air de la CVT, celle-ci risque d'être complètement obstruée par la neige. Dans ces conditions, en cas de charge élevée, la courroie d'entraînement pourrait surchauffer, se briser et déclencher un incendie à partir de l'enceinte de la CVT. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à votre concessionnaire Can-Am Hors route autorisé.

Conduite d'un véhicule Can-Am Hors route équipé d'un Système de chenilles

Évitez de conduire sur une étendue d'eau gelée avant d'avoir vérifié que la glace supportera de façon

sécuritaire le véhicule, son conducteur et sa cargaison.

AVERTISSEMENT

Même si les cours d'eau gelés supportent des motoneiges ou d'autres véhicules, cela ne signifie pas que votre véhicule pourra passer sans problème. Ce véhicule est plus lourd, plus lent et moins maniable qu'une motoneige.

Traverse d'obstacles

Évitez autant que possible les obstacles, notamment les rochers et les arbres tombés au sol, ainsi que les fossés profonds et à bords carrés. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. A titre indicatif, n'essayez jamais de franchir un obstacle plus haut que le centre de la chenille supérieure sur la roue avant. De petites roches ou des arbres morts de petite taille peuvent être traversés de façon sécuritaire; négociez l'obstacle à basse vitesse et autant que possible à angle droit. Ajustez la vitesse sans perdre l'élan et évitez d'accélérer brusquement. Le passager doit tenir les poignées de maintien fermement et ses pieds doivent reposer sur le plancher. Soyez prudent en franchissant l'obstacle qui peut être glissant ou bouger sous le poids de votre véhicule.

ATTENTION

Le système de direction est fortement sollicité lors du franchissement d'obstacles. Des secousses soudaines et imprévisibles dans la direction peuvent se produire lors du franchissement d'obstacles.

Pour faciliter le franchissement d'obstacles importants, placez un rondin ou

un rocher devant l'obstacle afin d'en réduire la hauteur.



Traction/Accélération

Ce Système de chenilles donnera à votre véhicule Can-Am Hors route une meilleure traction et une meilleure accélération sur les surfaces molles. Des variations soudaines de la traction peuvent survenir lorsque les conditions changent.

⚠ AVERTISSEMENT

Tout changement soudain des surfaces/ conditions de roulage affectent la traction. Vous risquez de perdre le contrôle de l'embarcation.

Freinage

Ce Système de chenilles améliore le freinage sur la neige mais n'a pas d'effet notable sur le verglas. Le freinage peut donc changer subitement dans certaines circonstances. L'utilisation des freins doit être modérée et adaptée, en tenant compte des changements de conditions pour éviter de bloquer les chenilles.

La neige ou la glace peuvent affecter le temps de réponse du système de freinage de votre véhicule Can-Am Hors route, même avec un Système de chenilles.

⚠ AVERTISSEMENT

Les projections de neige peuvent créer un film de glace sur les disques de frein, et augmenter les distances de freinage.

- Il est donc nécessaire de serrer les freins périodiquement pendant la conduite pour briser la pellicule de glace qui peut se former sur les disques.
- Prévoyez une plus grande distance pour le freinage.

En fonction de la situation et des conditions, l'arrêt peut nécessiter plus de distance que vous ne le pensez. Adoptez une conduite défensive. Optez pour la sécurité.

⚠ AVERTISSEMENT

Le blocage des chenilles lors du freinage peut entraîner une perte de contrôle.

Virages

Le rayon de braquage de la direction du véhicule diminue. Adaptez votre conduite en conséquence. N'effectuez jamais de virages serrés à plus de 25 km/h (16 MPH), cela pourrait entraîner une perte de contrôle ou endommager le Système de chenilles.

Le contrôle de la direction est réduit en mode 2 roues motrices. Lorsqu'un Système de chenilles est installé sur un véhicule Can-Am Hors route, circulez toujours en mode 4 roues motrices.

Vitesse du véhicule

Le véhicule Can-Am Hors route ne doit être utilisé qu'à vitesse réduite. La tenue de route, la stabilité et la distance de freinage du véhicule peuvent être affectées par le Système de chenilles. Ajustez toujours votre vitesse en fonction du terrain, de la visibilité,

des conditions d'utilisation et de votre expérience.

⚠ AVERTISSEMENT

Les projections de neige peuvent créer un film de glace sur les disques de frein, et augmenter les distances de freinage.

- Il est donc nécessaire de serrer les freins périodiquement pendant la conduite pour briser la pellicule de glace qui peut se former sur les disques.
- Prévoyez une plus grande distance pour le freinage.



Conditions de neige et de glace

Le Système de chenilles augmente les projections de neige. Par conséquent, l'action de la direction, des suspensions et des freins peut être affectée par l'accumulation de glace ou de neige. Effectuez toujours les vérifications de préutilisation AVANT de mettre le contact.

Chasse-neige

Lorsque le véhicule Can-Am Hors route est également équipé d'un chasse-neige, la vitesse du véhicule ne doit pas dépasser 5 km/h (3 MPH).

Conduite en marche arrière

Restez toujours à basse vitesse lorsque vous conduisez en marche arrière. La conduite rapide en marche arrière, surtout en descendant une colline, peut faire plonger les chenilles dans la neige ou les obstacles et causer de graves dommages au véhicule Can-Am Hors route.

AVIS

Si l'une ou les deux chenilles arrière se coincent dans la neige en marche arrière, évitez de déplacer ou de remorquer le véhicule en marche arrière pour le dégager de sa position, car cela pourrait entraîner un dysfonctionnement des chenilles. Si possible, déplacez ou remorquez le véhicule vers l'avant pour le dégager de la neige.

⚠ AVERTISSEMENT

Les projections de neige peuvent créer un film de glace sur les disques de frein, et augmenter les distances de freinage.

- Il est donc nécessaire de serrer les freins périodiquement pendant la conduite pour briser la pellicule de glace qui peut se former sur les disques.
- Prévoyez une plus grande distance pour le freinage.

Neige profonde

⚠ AVERTISSEMENT

La neige peut cacher de nombreux obstacles.

Tout déplacement dans la neige profonde présente des risques, peut être dangereux et cacher des objets ou des terrains inattendus.

Mode ECO

L'utilisation du mode ECO n'est pas recommandée avec les chenilles.

Sauts

Ne tentez jamais de faire des sauts ou d'autres acrobaties.

Débris

Les projections de débris peuvent être plus fréquentes et plus intenses. Ne vous tenez jamais à côté ou à proximité du véhicule Can-Am Hors route lorsqu'il se déplace. Ne roulez jamais sans l'équipement approprié, y compris les lunettes de protection.

Plus la vitesse est élevée, plus il y a de projections. Vous devez donc ralentir en tenant compte des conditions.

REMARQUE :

Il est recommandé de s'arrêter de temps en temps pour dégager les phares et les feux arrière de toute accumulation de neige ou de débris. Dégagez également la CVT, les prises d'air du moteur et toute accumulation autour des commandes du véhicule (freins, accélérateur, direction).

Personnes à proximité

⚠ AVERTISSEMENT

Ne laissez jamais personne s'approcher du véhicule Can-Am Hors route lorsqu'il est en marche.

Les chenilles ne doivent pas être utilisées comme marchepieds latéraux. Le déplacement du véhicule peut provoquer des blessures. Les chenilles dépassent la largeur des ailes du véhicule et peuvent être dangereuses pour les passants. Ne laissez jamais personne pousser ou tirer le véhicule Can-Am Hors route lorsque le moteur est en marche.

Réparations des chenilles

Aucune réparation n'est autorisée sur les chenilles. En cas d'usure ou de coupure, remplacez la chenille.

Consultez votre concessionnaire autorisé.

Remorquage d'un véhicule hors de la neige

AVIS

Remorquez toujours le véhicule dans la direction opposée à celle dans laquelle vous alliez lorsque le véhicule s'est enlisé.



AVIS

Lorsque vous remorquez un véhicule, attachez toujours le câble de remorquage au châssis du véhicule, jamais au Système de chenilles.





Modifications du Système de chenilles

Ne modifiez pas le Système de chenilles et n'installez pas de dispositifs d'amélioration de la traction tels que des goujons de traction. Toute modification annulera la garantie.

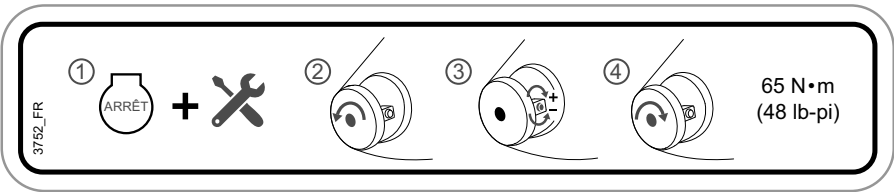
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Vous devez lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité. Ces étiquettes sont apposées sur les chenilles et le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur, du passager et des passants. Les étiquettes apposées doivent être traitées comme des pièces permanentes du Système de chenilles. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire Can-Am autorisé.

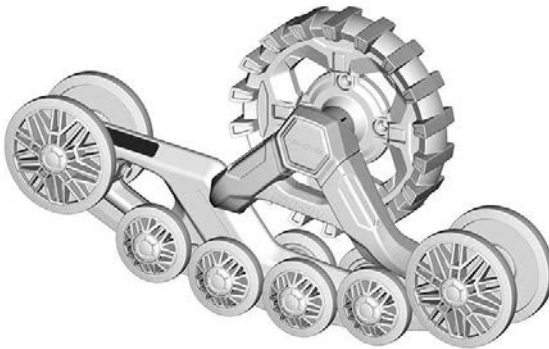
REMARQUE :

En cas de divergence entre ce guide et le Système de chenilles, les étiquettes de sécurité sur les chenilles ont préséance sur les informations présentées dans ce guide.

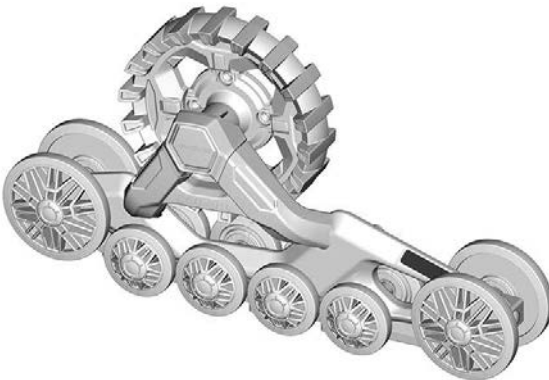
Apache XC



REMARQUE : Se reporter aux *Procédures d'entretien* pour effectuer la procédure de réglage complète.



AVANT



ARRIÈRE

Pour éviter les accidents graves ou mortels.

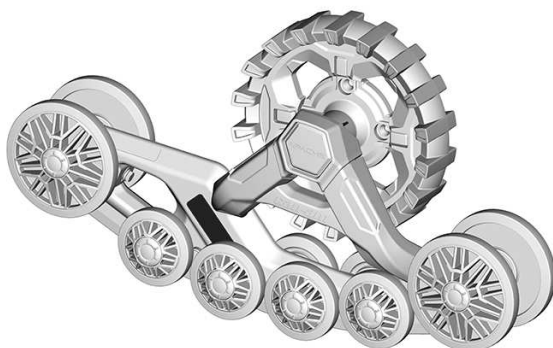
- TOUJOURS suivre les instructions d'installation de ce Système de chenilles.
- Points de pincement : ne pas approcher les mains ou les doigts des pièces en mouvement. Toujours arrêter le moteur avant de procéder à l'entretien d'un Système de chenilles.

AVERTISSEMENT

Pour éviter les accidents graves ou mortels.

- TOUJOURS suivre les instructions d'installation de ce système de chenilles.
- Point de pincement : ne pas approcher les mains ou les doigts des pièces en mouvement. Toujours arrêter le moteur avant de procéder à l'entretien d'un système de chenilles.

3760 FR

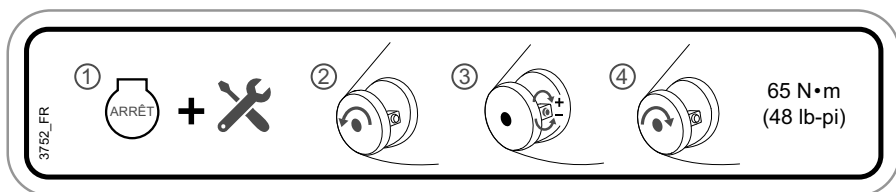


AVANT

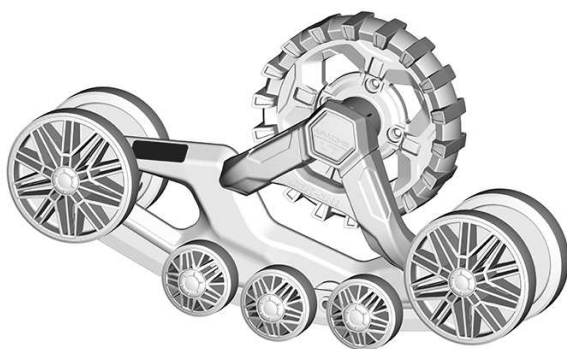


ARRIÈRE

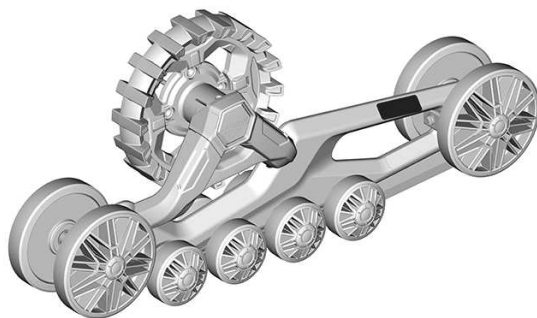
Apache XC LT



REMARQUE : Se reporter aux *Procédures d'entretien* pour effectuer la procédure de réglage complète.



AVANT



ARRIÈRE

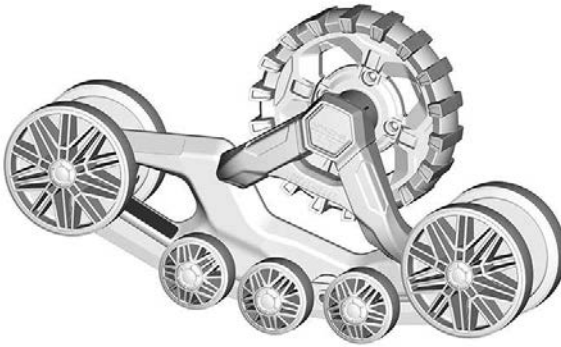
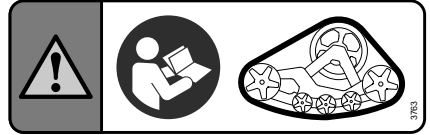
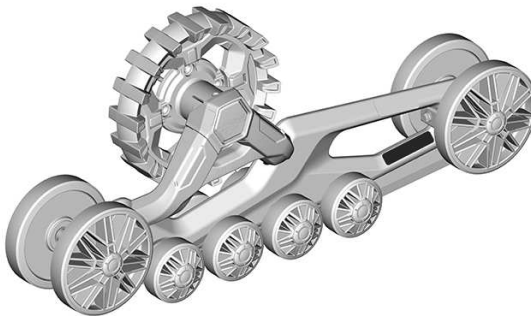
⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter les accidents graves ou mortels.

- TOUJOURS lire le guide du conducteur et respecter toutes les règles de sécurité avant de démarrer un véhicule équipé d'un système de chenilles.

3782 FR

- Pour éviter les accidents graves ou mortels.
- TOUJOURS lire le guide du conducteur et respecter toutes les règles de sécurité avant de démarrer un véhicule équipé d'un Système de chenilles.

**AVANT****ARRIÈRE**

Cette page est intentionnellement
vide

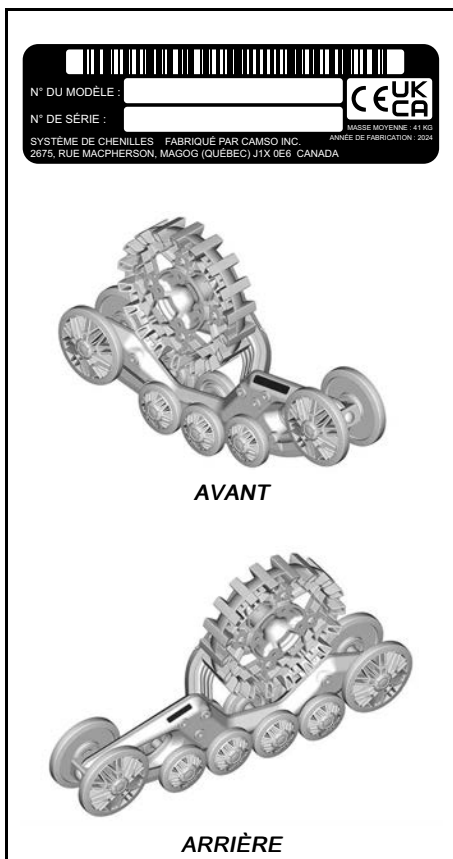
INFORMATIONS GÉNÉRALES

IDENTIFICATION DE VOTRE SYSTÈME DE CHENILLES

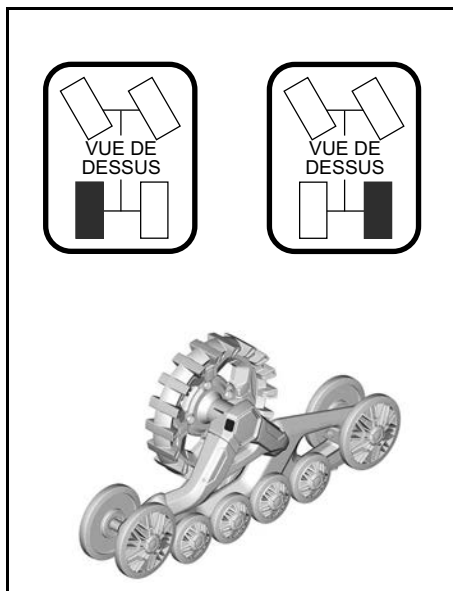
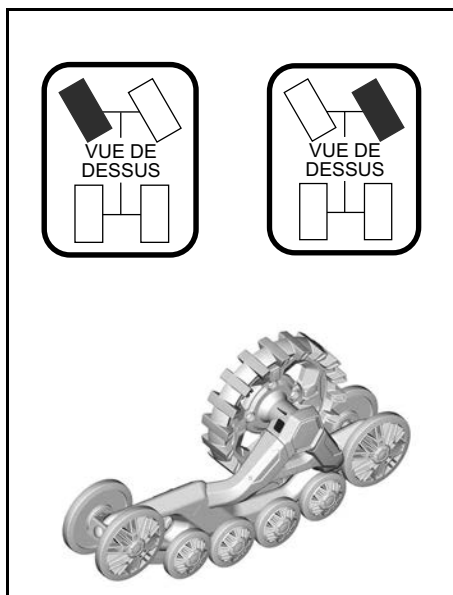
Apache XC

Des autocollants d'identification sont apposés sur chaque système Apache XC. Le numéro d'identification est nécessaire pour commander des pièces ou pour les programmes d'assistance technique de BRP.

Le numéro d'identification est également utile en cas de vol de pièces. **Inscrivez avec précision** tous les caractères dans les espaces appropriés de l'image suivante.



visibles à la fois sur le cadre et sur les dispositifs.

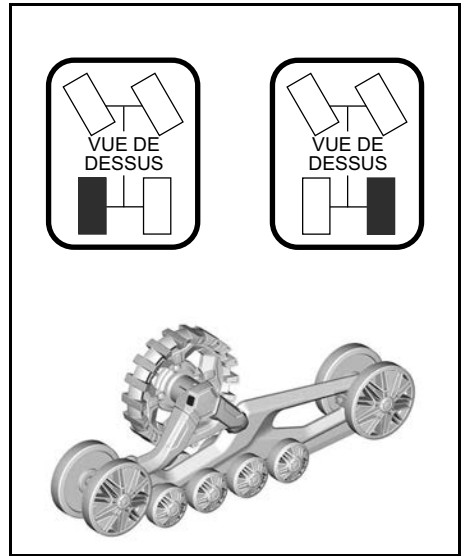
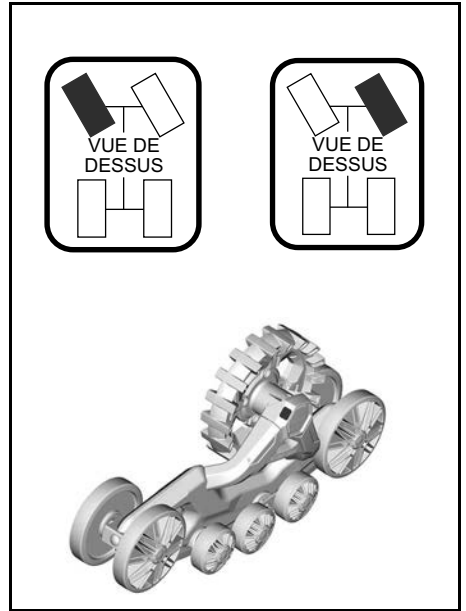
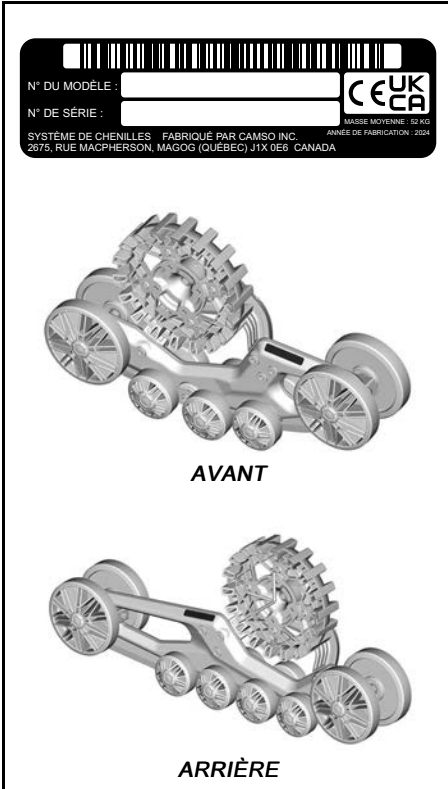


Ces étiquettes indiquent l'emplacement correct de chaque chenille : avant gauche, avant droite, arrière gauche, arrière droite. Elles sont

Apache XC LT

Des autocollants d'identification sont apposés sur chaque système XC LT. Le numéro d'identification est nécessaire pour commander des pièces ou pour les programmes d'assistance technique de BRP.

Le numéro d'identification est également utile en cas de vol de pièces. **Inscrivez avec précision** tous les caractères dans les espaces appropriés de l'image suivante.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ EC

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

**NOUS:**

MANUFACTURIER : Camso Inc.

ADRESSE (CANADA): 2675, rue MacPherson, Magog (Québec), Canada J1X 0E6

ADRESSE (EUROPE): Camsotech European R&D Centre NV, Eddastraat 40/3, 9042 Gent, Belgium

ADRESSE (GBR): Camso UK Limited, 35a Vale Business Park, Llandow, Cowbridge, Vale of Glamorgan, CF71 7PF

SITE INTERNET : www.camso.co**DÉCLARONS SOUS NOTRE SEULE RESPONSABILITÉ QUE NOTRE PRODUIT:**

PRODUIT: Apache XC / Apache XC LT

AUQUEL SE RÉFÈRE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST CONFORME AUX NORMES:

| NUMÉRO : | TITRE : | DATE: |
|-------------------|--|-------|
| IEC/IEEE 82079-1 | Élaboration des instructions d'utilisation | 2019 |
| ISO 12100 | Sécurité des machines-Appréciation du risque | 2010 |
| ISO/IEC 17050-1&2 | Évaluation de la conformité | 2005 |

ET, S'IL Y A LIEU, EST CONFORME AUX DISPOSITIONS DE LA OU DES DIRECTIVES SUIVANTES:

| NUMÉRO : | TITRE : | DATE: |
|-------------|---------------------------------|-------|
| 2006/42/EEC | Directive relative aux machines | 2006 |

FAIT À :

Magog (Québec), Canada

RESPONSABLE : TOMMY LEDUC, ingTITRE : POWERSPORTS SYSTEMS MANAGERSIGNATURE : [Signature]DATE : 2024/03/14

CONSIGNES D'UTILISATION

Période de rodage

ATTENTION

Une période de rodage est nécessaire pour permettre aux composants de s'ajuster et de se stabiliser.

La période de rodage doit durer 4 heures ou 80 kilomètres (50 miles), et les points suivants doivent être vérifiés :

| VÉRIFICATION | 0 heure | 1 Hr 15 km/h (9 MPH)* | 2 Hrs 15 km/h (9 MPH)* | 3 Hrs 15 km/h (9 MPH)* |
|---|---------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Inspection visuelle | x | x | x | X |
| Inspection des chenilles | x | x | | |
| Réglage de l'anti-rotation | x | x | | |
| Réglage de la géométrie | x | | | X |
| Couple de serrage des boulons du système de montage | | | | X |

* Vitesse réelle maximale

Évitez d'effectuer la période de rodage dans des conditions sèches et propres, car cette procédure peut générer de la fumée, des odeurs de caoutchouc brûlé et des dépôts de plastique sur le pignon et/ou le cadre.

Une période de rodage idéale sera effectuée dans un environnement lubrifié, par exemple avec de l'eau, de la boue, de la neige, un sol mou, du sable, de la poussière, etc.

La période de rodage servira aussi à se familiariser avec le changement de comportement du véhicule.

Vérification de préutilisation

Inspection avant randonnée du Système de chenilles.

AVERTISSEMENT

Rouler avec un Système de chenilles endommagé peut entraîner une perte de contrôle.

Inspectez visuellement tous les composants du Système de chenilles avant chaque sortie, y compris :

- Chenilles
- Cadres
- Jantes
- Système anti-rotation

REMARQUE :

Inspecter également la section des chenilles au sol. Pour cela, il est nécessaire de déplacer le véhicule Can-Am Hors route d'environ 1 m (40 po).

Vérifiez que les chenilles et les roues folles se déplacent librement.

Vérifiez que la tension des chenilles est correctement réglée.

Retirez toute la boue, la neige et la glace accumulées :

- Suspension avant et arrière
- Mécanisme de direction et de freinage
- Intérieur de chaque chenille
- Ventilateur du radiateur (le cas échéant).
- Toute pièce mobile exposée telle que l'arbre d'hélice ou le demi-arbre.

Vérifiez que l'angle d'attaque de la chenille est correctement réglé. Reportez-vous à la feuille d'instructions des réglages :

<https://instructions.brp.com/>

⚠ ATTENTION

Un mauvais réglage de l'angle d'attaque peut augmenter l'effort de braquage et diminuer les capacités de franchissement.

Kit de montage des chenilles

Inspectez visuellement les barres anti-rotation, les boulons de fixation, le pivot, le ressort et le caoutchouc du kit de montage des chenilles.

Outils nécessaires

Pour le modèle Apache XC, vous aurez besoin des outils suivants :

- Clé à douille 1/2"
- Douille 18 mm x 1/2"
- Douille 19 mm x 1/2"
- Douille 17 mm x 1/2"

- Clé 24 mm ou clé ajustable
- Clé 19 mm
- Tournevis plat

Une hache et une pelle peuvent également s'avérer utiles.

Prévoyez une courroie de rechange et les outils nécessaires pour la remplacer.

Vêtements de protection

⚠ ATTENTION

Vous devez porter un équipement de protection approprié.



Évitez de porter des vêtements amples. Choisissez un équipement de protection approprié pour le trajet prévu ou le travail à effectuer.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour maintenir votre Système de chenilles Apache XC en bon état de marche. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Le Système de chenilles doit être entretenu conformément à son programme d'entretien.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.

AVERTISSEMENT

Si le système de chenille n'est pas correctement entretenu conformément au calendrier et aux procédures d'entretien, son utilisation peut s'avérer dangereuse.

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux.

Les intervalles des tableaux d'entretien sont basés sur 2 facteurs :

- Compteur horaire du véhicule
- Lecture du kilométrage.

Tenir compte de la première éventualité pour déterminer le seuil de maintenance.

Vos habitudes de conduite déterminent les facteurs auxquels vous devrez adhérer. Par exemple :

- Quelqu'un qui utilise son véhicule un week-end sur deux pour faire des randonnées avec des amis suivra probablement le **kilométrage** pour déterminer l'intervalle d'entretien.
- Une personne qui utilise son véhicule tous les jours ou toutes les semaines pendant de longues périodes, par exemple dans le cadre de l'agriculture ou du travail, suivra probablement les **heures de fonctionnement du véhicule** pour déterminer l'intervalle d'entretien.

Présentation de l'entretien régulier

| Heures de conduite | Odomètre | Utilisation normale |
|--------------------|-------------------|---------------------|
| 40 | 600 km (375 mi) | A |
| 80 | 1200 km (750 mi) | A et A+ |
| 120 | 1800 km (1125 mi) | A |
| 160 | 2400 km (1500 mi) | A et A+ |
| 200 | 3000 km (1875 mi) | B |

Vue d'ensemble de l'entretien des véhicules à usage intensif et boue/eau

| Heures de conduite | Odomètre | Usage intensif et eau/ boue profonde |
|--------------------|-------------------|---|
| 25 | 375 km (234 mi) | A |
| 50 | 750 km (469 mi) | A et A+ |
| 75 | 1125 km (703 mi) | A |
| 100 | 1500 km (938 mi) | A et A+ |
| 125 | 1875 km (1172 mi) | A |
| 150 | 2250 km (1406 mi) | A et A+ |
| 175 | 2625 km (1641 mi) | A |
| 200 | 3000 km (1875 mi) | B |

| UTILISATION NORMALE EN HIVER | A | A+ | B |
|--|----------------------|----------------------|--------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Toutes les 40 heures | Toutes les 80 heures | Chaque année |
| Première utilisation | | | |
| Réglez l'alignement des roues, la tension des chenilles et l'angle d'attaque des chenilles. Reportez-vous au tableau Période de rodage | | | |
| Rangement | | | |
| Nettoyez le système des chenilles et relâchez la tension des chenilles. | | | |
| Système | | | |
| Couples de serrage des boulons | | | I, A |
| Alignement des roues | | | I, A |
| Chenille | | | |
| Tension | I, A | | I, A |
| Usure | | | I |
| Jantes | | | |
| Usure | | | I |
| Roulements | | | I |
| Lubrification des joints | | L | I, L |
| Cadre | | | |
| Roulements des moyeux | | | I, R |
| Joints de roulements des moyeux | | I, L | I, L |
| Moyeu | | | L |
| Usure des guides des chenilles | | | I, R |
| Axes et stabilisateurs | | | I, R |
| Tendeur | | | L |
| Fissures | | | I |
| Pignon | | | |
| Usure | | | I |
| Anti-rotation et monture | | | |
| Couples de serrage des boulons | | | I, A |

| UTILISATION NORMALE EN HIVER | A | A+ | B |
|--|----------------------|----------------------|--------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Toutes les 40 heures | Toutes les 80 heures | Chaque année |
| Angle d'attaque | | I, A | I, A |
| Véhicule* | | | |
| Suspension | I, A | | I, A |
| Direction | I, A | | I, A |

*Pour une liste exhaustive des procédures d'entretien à effectuer, consultez votre concessionnaire local.

| USAGE INTENSIF & BOUE/EAU PROFONDES | A | A+ | B |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Toutes les 25 heures | Toutes les 50 heures | Toutes les 200 heures |
| Première utilisation | | | |
| Réglez l'alignement des roues, la tension des chenilles et l'angle d'attaque des chenilles. Reportez-vous au tableau Période de rodage | | | |
| Rangement | | | |
| Nettoyez le système des chenilles et relâchez la tension des chenilles. | | | |
| Système | | | |
| Couples de serrage des boulons | | | I, A |
| Alignement des roues | | | I, A |
| Chenille | | | |
| Tension | I, A | | I, A |
| Usure | | | I |
| Jantes | | | |
| Usure | | | I |
| Roulements | | | I |
| Lubrification des joints | | L | I, L |
| Cadre | | | |
| Roulements des moyeux | | | I, R |
| Joints de roulements des moyeux | | I, L | I, L |
| Moyeu | | | L |
| Usure des guides des chenilles | | I, R | I, R |
| Axes et stabilisateurs | | | I, R |
| Tendeur | | | L |
| Fissures | | | C, I |
| Pignon | | | |
| Usure | | | C, I |
| Anti-rotation et monture | | | |
| Couples de serrage des boulons | | | I, A |

| USAGE INTENSIF & BOUE/EAU PROFONDES | A | A+ | B |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| A = Ajuster C = Nettoyer I = Inspecter L = Lubrifier R = Remplacer T = Couple | Toutes les 25 heures | Toutes les 50 heures | Toutes les 200 heures |
| Angle d'attaque | | I, A | I, A |
| Véhicule* | | | |
| Suspension | I, A | | I, A |
| Direction | I, A | | I, A |

*Pour une liste exhaustive des procédures d'entretien à effectuer, consultez votre concessionnaire local.

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Général

AVERTISSEMENT

Le moteur doit rester arrêté pendant toutes les procédures d'entretien.

ATTENTION

Laissez le moteur refroidir avant toute procédure d'entretien.

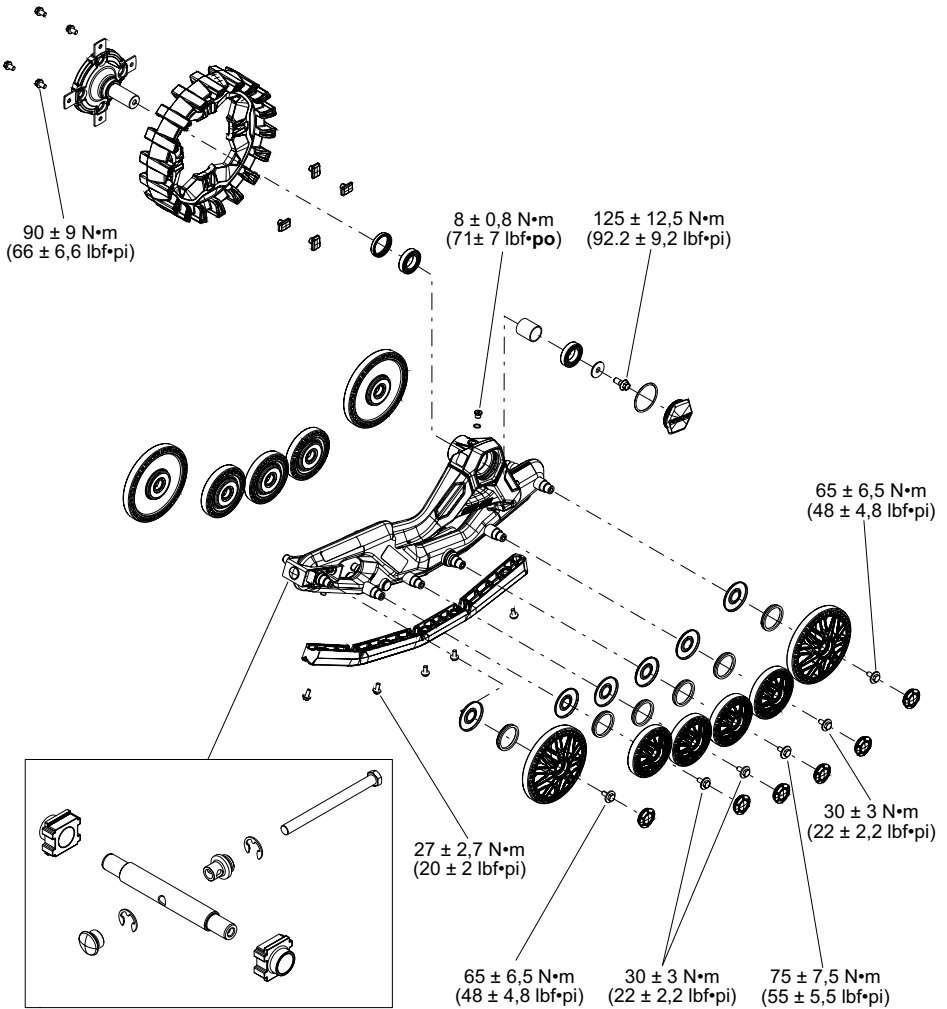
AVERTISSEMENT

Si vous devez déposer des dispositifs de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autofreinées, etc.) lors du démontage/remontage, remplacez-les toujours par des pièces neuves.

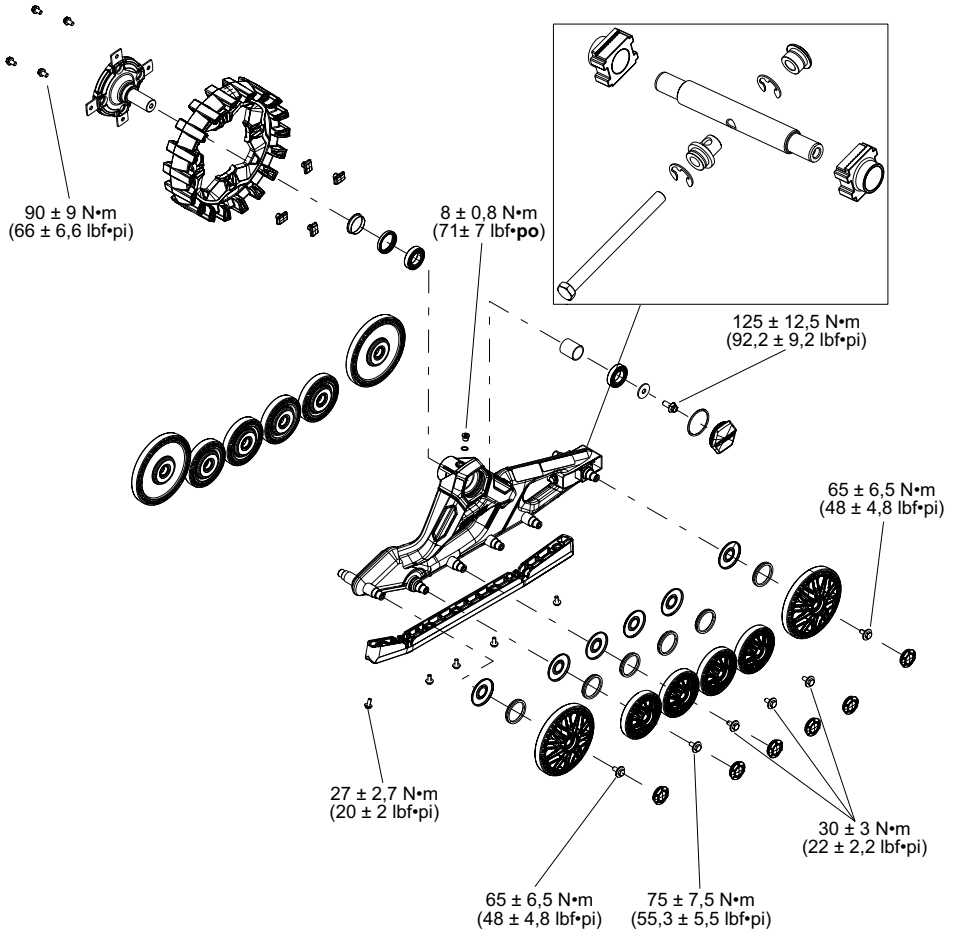
Les rubriques suivantes décrivent les opérations d'entretien que le propriétaire peut faire lui-même s'il le désire. Les autres opérations indiquées dans le calendrier d'entretien doivent être effectués par un concessionnaire Can-Am autorisé.

Système de chenilles

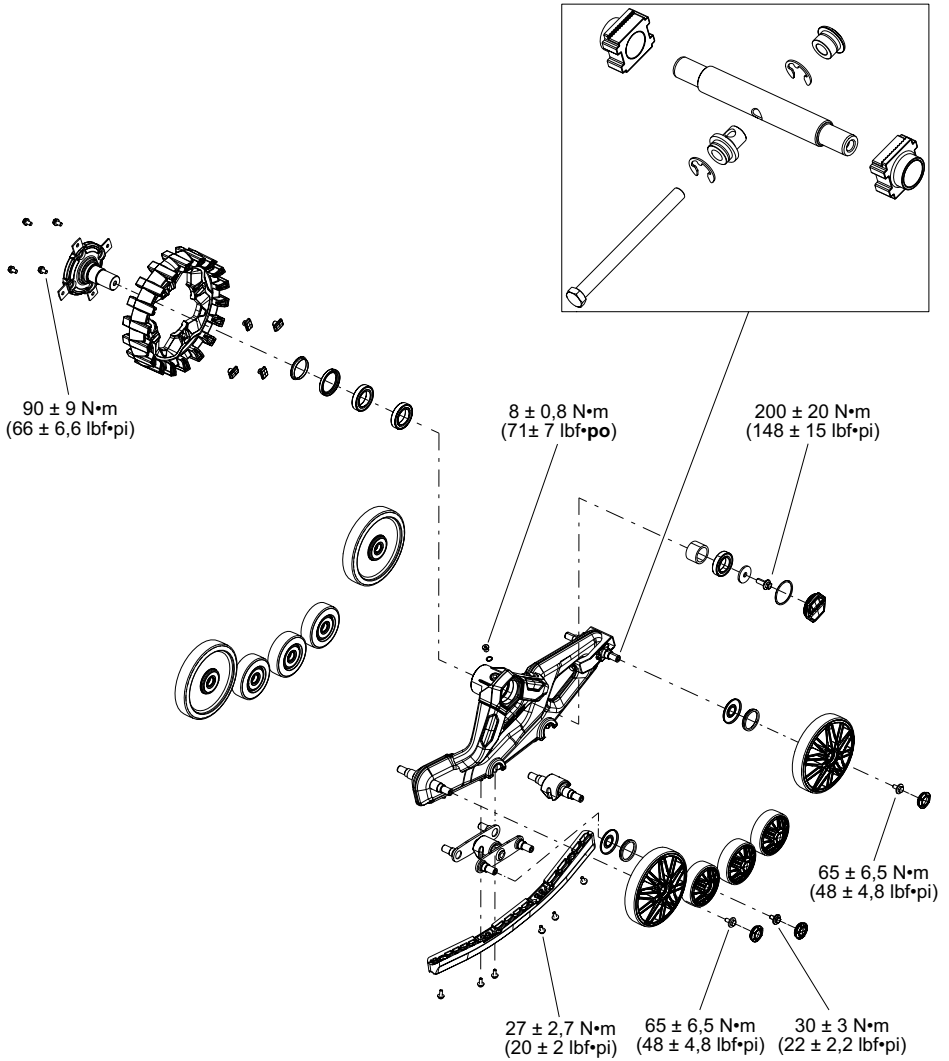
Apache XC - avant



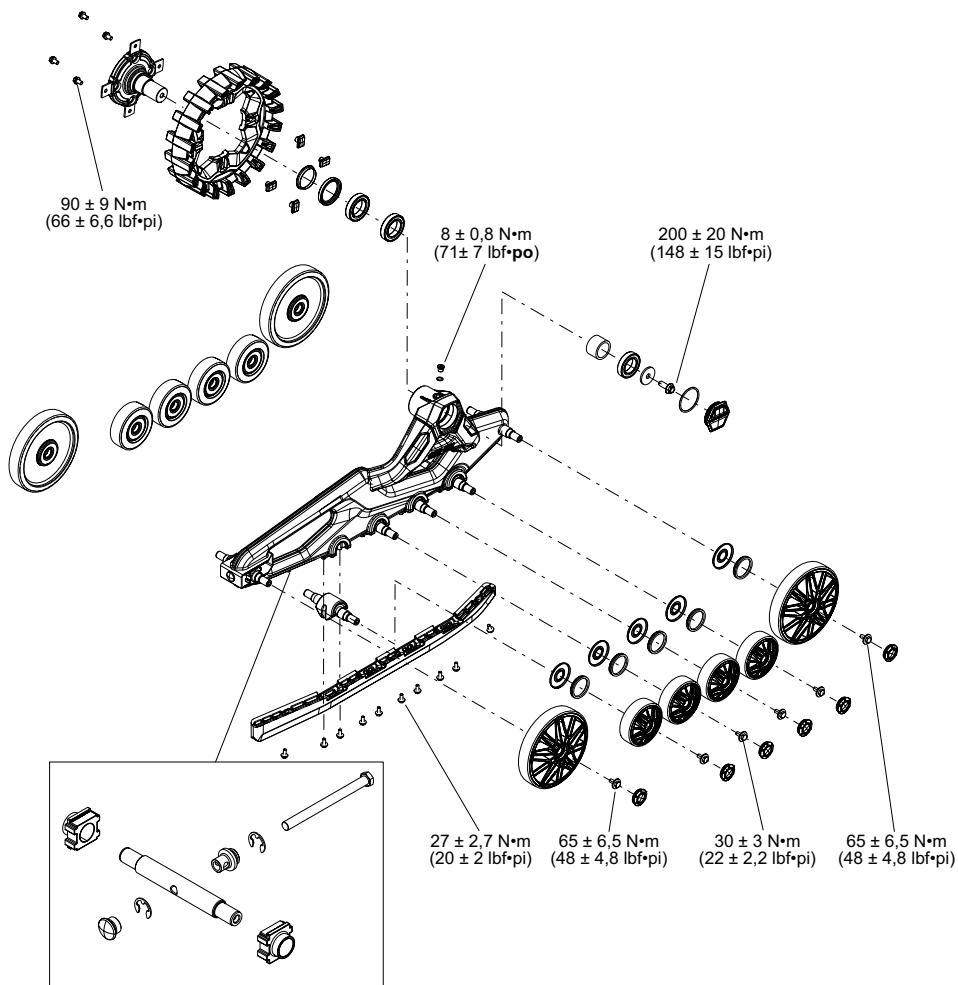
Apache XC - arrière



Apache XC LT - avant



Apache XC LT - arrière



Ajuster

1. Vérifiez et ajustez l'angle d'attaque des chenilles si nécessaire. Reportez-vous à la feuille d'instructions sur <https://instructions.brp.com/>.
2. Vérifiez et appliquez à nouveau le couple de serrage sur les boulons critiques. Voir les spécifications de sertissage dans la vue éclatée.

Inspecter

1. Inspectez visuellement le Système de chenilles pour détecter tout défaut ou anomalie susceptible de nuire à son bon fonctionnement.

Chenilles

Ajuster

1. Vérifiez et réglez la tension des chenilles si nécessaire. Reportez-vous à la feuille d'instructions de réglage de votre système.

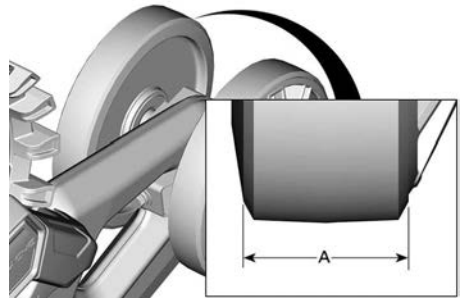
Inspecter

1. Inspectez visuellement l'état des chenilles. Si une chenille est usée ou coupée, ou si ses fibres sont exposées, remplacez-la. Consultez votre concessionnaire autorisé.

Jantes

Inspecter

1. Inspectez visuellement chaque roue de votre Système de chenilles. Vérifiez l'usure latérale, en particulier sur la bande de guidage intérieure. Si la largeur de la roue est inférieure à 34 mm (1 11/32 in) (Apache XC LT) ou inférieure à 22 mm (7/8 in) (Apache XC), la roue doit être remplacée.



- A >34 mm (1 11/32 po) pour XC LT
 - A >22 mm (7/8 po) pour XC
2. Vérifiez si le roulement de la roue tourne librement, sans restriction, sans bruit ni jeu anormal dans la rotation. Remplacez le roulement s'il présente l'un de ces défauts.

Lubrifier

1. Les joints de roue doivent être lubrifiés après nettoyage et élimination de toute saleté ou contaminant.

REMARQUE : Il est recommandé d'installer de nouveaux joints pendant les opérations d'entretien des roues.

REMARQUE : La lubrification effectuée aux intervalles recommandés permet aux joints de roue de conserver une étanchéité optimale et prolonge la durée de vie utile des roues.

Cadre

Inspecter

1. Inspectez le cadre pour vérifier qu'il ne présente pas de fissures ou de défauts susceptibles d'entraver le bon fonctionnement du Système de chenilles.
2. Inspectez les roulements du moyeu. Vérifiez qu'il n'y a pas de restriction, de bruit ou de jeu anormal pendant sa rotation. Les

roulements doivent être remplacés dès qu'ils présentent un défaut.

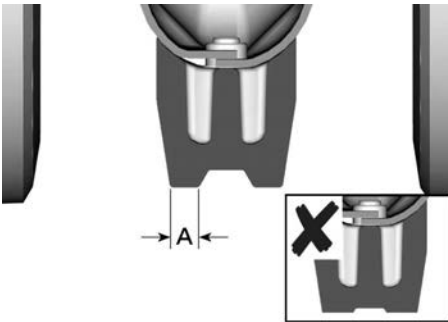
AVIS

Si un roulement de moyeu présente un défaut, remplacez tous les roulements de moyeux. Remplacez aussi les roulements de moyeux des 4 systèmes de chenilles en même temps.

- Inspectez le guide du Système de chenilles. Remplacez le guide si les dimensions des rails sont inférieures à 5 mm en tout point du guide, ou si les rails sont usés au point que leur forme concave n'est plus visible.

AVIS

Un guide de chenille trop usé peut provoquer une usure prématurée et endommager d'autres composants de guidage du système, ce qui peut faciliter le déraillement des chenilles.



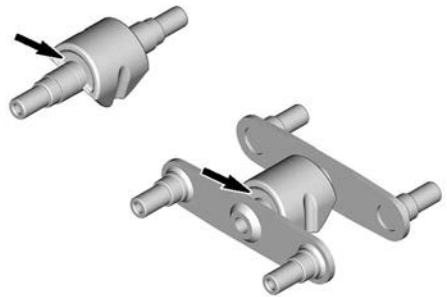
– A > 5 mm (13/64 po)

- Vérifiez l'état des enveloppes en caoutchouc vulcanisé autour des stabilisateurs et des arbres de roues encastrés dans le cadre (système Apache XC LT uniquement). Les stabilisateurs et les arbres de roue doivent être parfaitement centrés dans le cadre. Un jeu latéral peut indiquer que l'enveloppe n'adhère plus

suffisamment au stabilisateur ou à l'arbre de roue. Remplacez le composant défectueux s'il n'est pas bien soutenu par l'enveloppe en caoutchouc vulcanisé.

AVIS

Remplacez toute la pièce dès que le composant en caoutchouc vulcanisé se décolle du tube métallique. Évitez de circuler lorsque la liaison entre les deux composants est rompue car cela peut entraîner une usure excessive et des dommages importants à l'ensemble du système de chenille.

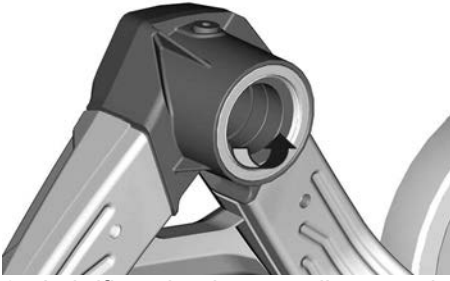


Lubrifier

- Lubrifiez chaque joint de roulement des moyeux. Appliquez uniformément 2 ml (0,07 fl oz (US)) de graisse entre les lèvres d'étanchéité du moyeu et sur toute la circonférence (360°). Après installation, le joint de moyeu **doit** être au ras de la face du moyeu.

AVIS

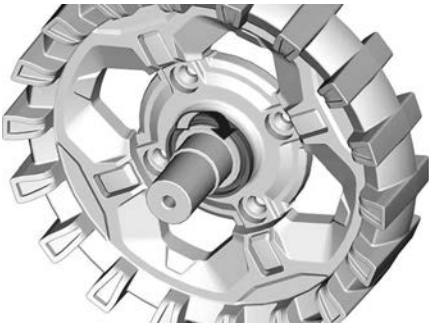
Remplacez immédiatement tout joint de moyeu défectueux.



2. Lubrifiez la bague d'usure du moyeu. Appliquez 2 ml (0,07 fl oz (US)) de graisse sur toute la largeur et la circonférence (360°) de la bague d'usure du moyeu.

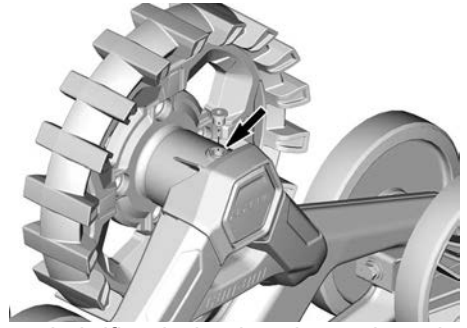
AVIS

Remplacez immédiatement la douille d'usure du moyeu lorsqu'elle est usée.

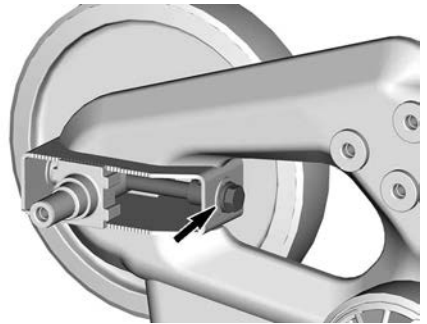


3. Lubrifiez le moyeu après son remplacement et/ou sa réinstallation, versez 25 ml (0,85 fl oz (US)) d'huile par l'orifice situé sur le boîtier du moyeu.

REMARQUE : Utilisez de l'huile SAE 80W-90 conçue pour les applications à haute pression.



4. Lubrifiez le boulon du tendeur de chenilles avec de la graisse en aérosol après avoir desserré l'assemblage du tendeur de chenilles. Après sa lubrification, tournez le boulon de réglage pour amener le tendeur de chenille à ses positions maximale et minimale. Réajustez ensuite la tension des chenilles. Pour plus de détails, consultez les instructions de réglage sur le site <https://instructions.brp.com/>



Pignon

Inspecter :

Vérifiez l'usure des pignons sur les chenilles.

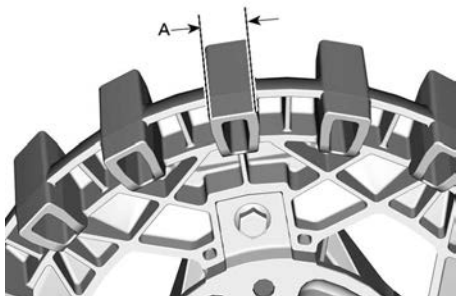
Mesurez les dents du pignon comme indiqué ci-dessous.

Remplacez le pignon lorsque les

dimensions sont inférieures à 20 mm (25/32 po).

AVIS

Pour que l'usure se produise uniformément sur les quatre pignons, le véhicule doit être conduit en mode 4 roues motrices, en particulier sur des surfaces/ conditions abrasives.



A. > 19 mm (3/4 in)

Nettoyage, entreposage et préparation présaisonnière

Nettoyage

AVIS

N'utilisez jamais de nettoyeur haute pression pour nettoyer le Système de chenilles. Utilisez uniquement une faible pression (comme un tuyau d'arrosage). Une pression élevée peut provoquer des dommages mécaniques.

Lavez chaque chenille à l'eau chaude et au savon (n'utilisez qu'un détergent doux).

AVIS

Ne jamais nettoyer les pièces en plastique avec un détergent agressif, un dégraissant, un diluant pour peinture, de l'acétone, etc.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Rangement

L'entretien annuel recommandé doit être effectué avant de ranger le Système de chenilles. Reportez-vous au calendrier d'entretien pour connaître les tâches d'entretien à effectuer.

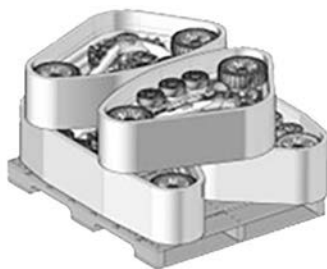
AVIS

Nettoyez toujours le Système de chenilles avant de le ranger et détendez les chenilles.

AVIS

Les chenilles doivent être stockées dans un endroit frais et sec et recouvertes d'une bâche opaque. Elles seront ainsi protégées des rayons du soleil et des saletés, pour éviter tout risque pour la durabilité ou la finition des composants.

Stockez les chenilles Apache XC en les posant sur le côté, l'extérieur des chenilles vers le haut, comme illustré ci-dessous.



TYPIQUE

AVIS

Si le véhicule doit être stocké avec le Système de chenilles installé, il est recommandé de poser le cadre sur des supports pour éliminer la pression sur les goujons de traction.

Préparation présaisonnière

Reportez-vous au calendrier d'entretien pour connaître les tâches d'entretien à effectuer.

Recyclage approprié

Lorsque vous remplacez des composants ou qu'un Système de chenilles arrive en fin de vie, apportez les composants à un centre de recyclage en fonction de leurs types de matériau. Respecter les réglementations locales en matière d'élimination des déchets.

Cette page est intentionnellement
vide

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP : SYSTÈME DE CHENILLES POUR VÉHICULE APACHE^{MC} HORS ROUTE CAN-AM

DURÉE DE LA GARANTIE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. ("BRP")* garantit, à compter de la date de l'achat au détail initial, que chaque Système de chenilles d'origine Apache XC^{MC} pour véhicule Can-Am Hors route ("Apache XC") vendu à l'état neuf et non utilisé et installé par un concessionnaire autorisé de véhicules Can-Am Hors route sera exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication pour une période de :

- Systèmes de chenilles XC et XC LT : **VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS**, sous réserve des conditions décrites ci-dessous.

L'Apache XC ne peut pas être enregistré en tant qu'accessoire d'origine et ne bénéficie donc pas de la même garantie qu'un véhicule Can-Am Hors route.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

EXCLUSIONS

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- Usure normale et composants d'usure;
- Coût de la main-d'œuvre et des pièces pour tous les services d'entretien et de réglage;
- Dommages causés par un manque d'entretien adéquat, tel que décrit dans le Guide de l'utilisateur;
- Dommages résultant de la dépose de pièces, de réparations, d'entretien, de modifications ou d'utilisation de pièces non fabriquées ou approuvées par BRP ou causés par des réparations effectuées par une personne qui n'est pas un concessionnaire Can-Am autorisé;
- Dommages causés par un abus, une utilisation anormale, une négligence ou une utilisation du produit non conforme à celle recommandée, telle que décrite dans le Guide de l'utilisateur;
- Dommages résultant d'un accident, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou d'un cas de force majeure;
- Dommages accessoires ou indirects de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le remorquage, l'entreposage, le téléphone, la location, le taxi, les inconvénients, la couverture de l'assurance, les remboursements de prêt, la perte de temps et la perte de revenu;
- Dommages causés par la présence de l'Apache XC sur un véhicule qui n'est pas un véhicule Can-Am Hors route attesté comme compatible;
- Dommages causés par les goujons de traction installés dans ou sur le Système de chenilles.
- Coûts de transport ou d'expédition encourus dans le cadre de la présente garantie.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est respectée :

- L'Apache XC doit être acheté, par son premier propriétaire, comme neuf, non utilisé et installé par un concessionnaire autorisé à distribuer l'Apache XC dans le pays où la vente a eu lieu ("concessionnaire de véhicules Hors route Can-Am").
- Le processus d'inspection avant livraison spécifié par BRP doit être complété, documenté et signé par l'acheteur.
- La garantie de l'Apache XC doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire autorisé de véhicules Hors route Can-Am.
- L'Apache XC doit être acheté dans le pays où réside l'acheteur.
- L'entretien de routine doit être effectué comme indiqué dans le guide de l'utilisateur. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver la sécurité de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

COMMENT SE PRÉVALOIR DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser l'Apache XC dès la découverte d'une anomalie. Le client doit aviser un concessionnaire autorisé de véhicules Hors route Can-Am dans les trois (3) jours suivant l'apparition d'un défaut de matériau ou de fabrication et lui présenter une preuve d'achat (facture originale ou acte de vente) de l'Apache XC neuf et inutilisé. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de cette garantie se limitent, à sa seule discrétion, à la réparation des pièces jugées défectueuses dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, ou au remplacement de ces pièces par de nouvelles pièces BRP d'origine, sans frais pour les pièces, chez tout concessionnaire Can-Am autorisé. BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS, PAR CONSÉQUENT, ELLES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. LA PRÉSENTE GARANTIE

CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations, ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement avec le gérant ou propriétaire du service du concessionnaire BRP autorisé.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (" BRP ") s'engagent à protéger vos renseignements personnels et à appliquer une politique générale de transparence sur nos méthodes de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. **Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.**

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte et l'accès non autorisé.

Les renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous ou auprès de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- **Coordonnées, renseignements démographiques et d'enregistrement** (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- **Renseignements sur le véhicule** (ex : numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- **Renseignements de tiers** (ex : renseignements reçus des partenaires de BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux).
- **Renseignements technologiques** (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées, témoins et technologies similaires lorsque vous utilisez les sites Web ou l'application mobile de BRP ou des concessionnaires).
- **Renseignements d'interaction avec BRP** (ex : renseignements recueillis lorsque vous appelez les représentants des ventes internes de BRP, achetez des articles sur un site Web de BRP, vous inscrivez à des courriels de BRP, participez à des concours et des tirages commandités par BRP ou assistez à des événements commandités par BRP).
- **Renseignements transactionnels** (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Ces renseignements pourront être utilisés et traités aux fins suivantes :

- Sûreté et sécurité
- Service à la clientèle pour les ventes et l'après-vente (ex : compléter ou suivre avec vous votre achat ou votre entretien)
- Enregistrement et garantie
- Communication (ex : vous envoyer un sondage de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services de localisation (ex : vous offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des différends
- Marketing et publicité
- Assistance (ex : aide pour tout problème de livraison, traitement des retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP)

Nous pouvons également utiliser les renseignements personnels pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne permettent plus de vous identifier personnellement.

Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.

Nous pouvons recevoir des renseignements à votre sujet de diverses sources, y compris de tiers, comme les concessionnaires autorisés et les partenaires de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet de plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage sur la satisfaction ou pour toute question générale sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse **privacyofficer@brp.com** ou par courrier à l'adresse suivante :
Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

Lorsque BRP traite vos renseignements personnels, elle le fait en conformité avec sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.



NOUS CONTACTER

www.brp.com

Asie-Pacifique

BRP Asie

107D & 107E, 17/F, Tower 1,
Grand Century Place, Mongkok,
Kowloon, Hong Kong

BRP Australie

Level 26
477 Pitt Street
Sydney, NSW 2020

BRP Chine

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301
Rm 301, Building 6,
No.10 Heng Shan Rd,
Shanghai, Chine

BRP Japon

21F Shinagawa East One Tower
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,
Tokyo 108-0075

BRP Nouvelle-Zélande

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,
Newmarket, Auckland 2013

Europe, Moyen-Orient et Afrique

Belgique

Oktrooiplein 1
9000 Gent

République tchèque

Stefanikova 43a
Prague 5
150 00

Allemagne

Itterpark 11
40724 Hilden

Finlande

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

France

Arteparc Bâtiment B
Route de la Côte d'Azur,
13 590 Meyreuil

Norvège

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Salg, marketing, ettermarked

Suède

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Sweden 90821

Suisse

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne

Amérique latine

Bésil

Av. James Clerck Maxwell, 230
Campinas, Sao Paulo
CEP 13069-380

Mexique

Av. Ferrocarril 202
Parque Industrial Querétaro
Santo Rosa Jauregui, Querétaro
C.P. 76220

Amérique du Nord

Canada

3200A, rue King Ouest,
Suite 300
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

États-Unis

10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177

CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si vous changez d'adresse, ou devenez propriétaire d'un nouveau Système de chenilles Apache, veuillez informer BRP :

- Consulter un concessionnaire Can-Am autorisé.
- **Amérique du Nord seulement** : appelez le 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est très important d'informer BRP, même après l'expiration de la garantie limitée. En effet, vous permettrez ainsi à BRP de joindre le propriétaire du Système de chenilles Apache en cas de besoin, par exemple lorsque des rappels de sécurité sont effectués. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : Si votre Système de chenilles Apache a été volé, vous devriez informer BRP ou un concessionnaire autorisé Can-Am. Vous devrez indiquer vos nom, adresse, numéro de téléphone, le numéro d'identification du Système de chenilles Apache et la date du vol.

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO DE SÉRIE SYSTÈME DE CHENILLE

Numéro de modèle

Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

COURRIEL

CHANGEMENT D'ADRESSE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE 

NUMÉRO DE SÉRIE SYSTÈME DE CHENILLE

Numéro de modèle

Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

ANCIENNE ADRESSE
OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

NOUVELLE ADRESSE
OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

PAYS

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Cette page est
vierge intentionnellement

Cette page est
vierge intentionnellement

Note : _____

Note : _____

Note : _____

N° MODÈLE _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **VÉHICULE** (N.I.V.) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU **MOTEUR** (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration
de la garantie** _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS
RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.
©2024 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

www.brp.com

ALUMACRAFT®

CAN-AM®

LYNX®

MANITOU®

QUINTREX®

ROTAX®

SEA-DOO®

SKI-DOO®

IMPRIMÉ AU CANADA



219002370FRCA